



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
Des Affaires Culturelles
Conservation régionale
des monuments historiques**

Le Préfet

Rennes, le **14 AVR. 2023**

Affaire suivie par Christine JABLONSKI
Conservatrice régionale des monuments historiques
Tél. : 02.99.29.67.46.
Courriel : christine.jablonski@culture.gouv.fr

Objet : 35 RENNES – Palais St Melaine

Vous avez bien voulu solliciter mon avis sur l'étude diagnostic menée par E. BAIZEAU sur le Palais Saint-Melaine, monument historique classé par arrêté du 21 août 1959.

Cette étude répond en tous points aux attendus patrimoniaux et techniques qui avaient été demandés par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Ainsi que l'indique l'architecte, des investigations complémentaires seront à mener dans les endroits inaccessibles pour le moment au stade des études d'avant-projet.

L'analyse patrimoniale de l'édifice dans ces différentes composantes montre qu'une grande partie des pièces du 1^{er} et du second étage ont un intérêt historique fort et qu'il n'est donc pas possible de les modifier en les cloisonnant. Aussi, une réutilisation de l'édifice en créant plus de 50 % de logements semble très difficilement atteignable. Je ne peux que déconseiller ce scénario qui risquerait de ne pas pouvoir être autorisé au titre du Code du Patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles


Isabelle Chardonnier

Monsieur COSTERG
RPIE - DIRFIP
9 avenue Janvier
BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9